



PRÉFET DE L' AISNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L' AISNE

SERVICE ENVIRONNEMENT

UNITÉ GESTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L' ENVIRONNEMENT

L'arrêté préfectoral complémentaire n°IC/2018/038 en date du 8 mars 2018 autorise les modifications d'exploitation du dépôt de munitions, exploité par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crises (DGSCGC), sur le territoire de la commune de CREPY.

Une copie de cet arrêté est communicable sur demande écrite adressée à : Direction départementale des territoires – Service Environnement – Unité ICPE – 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON CEDEX.

Fait à LAON, le **13 MARS 2018**
Pour le Directeur départemental des territoires
et par délégation,

Directeur départemental des territoires et par délégation,
Le Responsable de l'Unité.


Thomas BOSSUYT